



CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION ACOUSMATIQUE

METAMORPHOSES 2012

REGLEMENT DU CONCOURS

Description

Le concours biennal de composition acousmatique **Métamorphoses** est organisé par **Musiques & Recherches** avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le concours de composition **Métamorphoses** comporte deux catégories:

- la catégorie A pour les compositeurs nés en 1984 et après et les étudiants en composition (avec preuve de cette qualité). Il n'y a pas de frais d'inscription pour la catégorie A;
- la catégorie B pour tous les compositeurs souhaitant concourir dans cette catégorie nés en 1963 et après. Les frais d'inscription pour la catégorie B s'élèvent à 16,00 € par compositeur.

Le concours se déroulera en deux temps:

1. Les membres du jury de présélection reçoivent l'intégralité des pièces et les écoutent. Ils se réunissent ensuite fin juin 2012 pour réécouter ensemble les meilleures d'entre-elles et choisir les 5 ou 6 œuvres de la catégorie B qui seront retenues pour la finale d'octobre 2012 et éditées en version stéréo sur CD.

Le jury détermine aussi le gagnant de la catégorie A dont la pièce sera aussi éditée sur CD.

Un concours de spatialisation aura lieu lors du festival « **L'Espace du Son** » en octobre 2012. Les candidats à ce concours interpréteront une œuvre imposée choisie parmi les œuvres reçues pour le concours **Métamorphoses**. Le jury se réserve le choix d'inclure cette pièce sur le CD.

2. Lors de la finale du concours de composition **Métamorphoses** qui aura lieu le 24 octobre 2012, les compositeurs finalistes qui le désirent peuvent spatialiser leur œuvre en public sur l'acousmonium de M&R. C'est à cette occasion que le jury de la finale, qui peut être différent du jury de présélection, détermine le classement et annonce les prix.

Prix pour la catégorie A

1er Prix: Edition de la pièce sur CD, diffusion au concert du 24 octobre 2012 et dix exemplaires du CD.

Prix pour la catégorie B

1er prix: 2500 Euros.

Prix du Public: 500 Euros.

Prix de M&R : résidence au studio de composition "Métamorphoses d'Orphée"

Toutes les œuvres des finalistes seront éditées sur CD et 5 exemplaires du CD seront offerts à chaque finaliste.

Définition

Acousmatique : Œuvre sur support composée en studio, projetée sur haut-parleurs en concert, sans intervention d'autres sources sonores en direct.

Règlement

1. Pour être admis à participer au concours, tout compositeur devra, au 12 avril 2012:
 - s'être inscrit sur le site <http://www.weezevent.com/metamorphoses> et y avoir réglé les frais d'inscription éventuels au concours,
 - avoir envoyé son œuvre à M&R selon les modalités décrites au point 5,
 - avoir renvoyé les documents mentionnés au point 7,-

En cas de non-respect d'une de ces conditions, l'inscription sera considérée comme non-valide.

2. Ce concours est ouvert à toute œuvre acousmatique selon la définition ci-dessus. Il est international.
3. Les lauréats de la catégorie B de l'édition 2010 ne peuvent s'y représenter en 2012.
4. Il ne peut être présenté qu'une seule œuvre par compositeur, d'une durée comprise entre 8 et 15 minutes environ. Elle s'inscrira dans l'une des deux catégories suivantes:

Catégorie A : concerne exclusivement les œuvres acousmatiques des étudiants en composition (avec preuve de cette qualité) ou des compositeurs nés en 1984 et après. L'inscription au concours pour la catégorie A est gratuite.

Catégorie B : concerne toutes les œuvres acousmatiques (même éventuellement celles des compositeurs de moins de 28 ans si le concurrent préfère s'inscrire en catégorie B). La catégorie B est ouverte aux compositeurs nés en 1963 et après. L'inscription au concours pour la catégorie B s'élève à 16,00 €.

5. Les œuvres peuvent se présenter sous deux formats: stéréo ou multipistes (de 3 à 8 pistes). Elles doivent être envoyées à M&R le 12 avril au plus tard. Toute pièce envoyée après cette date sera automatiquement exclue.

5.a. Pour les œuvres stéréo (AIFF ou WAV, 16b 44.1 Khz):

- envoi par email à l'adresse concours@musiques-recherches.be. Le fichier envoyé devra porter le nom de la pièce tel que renseigné sur la feuille d'inscription remplie sur le site <http://www.weezevent.com/metamorphoses>. Si ce fichier est trop lourd pour votre messagerie, utilisez les services de transfert de gros fichiers du type de wetransfer.com, yousemit.com, ...
- envoi sur CD DATA par courrier adressé à Métamorphoses 2010 - Musiques & Recherches - Place de Ransbeck 3 - 1380 Ohain Belgique, le cachet de la poste faisant foi. Aucun frais de port ou de dédouanement ne sera pris en charge par Musiques & Recherches. Le CD ne doit contenir aucune indication du nom du compositeur, uniquement le titre, la durée et les caractéristiques techniques de l'œuvre (format et fréquence d'échantillonnage).

- 5.b. Les œuvres multipistes seront envoyées sur CD DATA à l'adresse mentionnée dans le point 5.a ci-dessus, chaque piste étant séparée et clairement indexée. Format Aiff ou wav (24b 48Khz ou 24b 96Khz). Un plan d'implantation des haut-parleurs et d'affectation des pistes sera joint sur une feuille séparée anonyme reprenant le titre de l'œuvre. De plus, une version stéréo (16b 44.1 Khz) de la pièce multipiste devra être jointe. Cette version sera utilisée pour l'édition éventuelle sur CD des œuvres finalistes. Le CD ne doit contenir aucune indication du nom du compositeur, uniquement le titre, la durée et les caractéristiques techniques de l'œuvre (format et fréquence d'échantillonnage)

6. L'œuvre présentée peut avoir été jouée en concert. Elle ne peut faire partie d'aucune édition discographique

ni avoir fait l'objet d'aucun prix avant le 12 avril 2012. Si elle fait l'objet d'un prix ou d'une édition discographique entre le 12 avril et le 30 juin 2012, le participant s'engage à en informer M&R par écrit et à se désister.

7. Chaque inscription au concours sera accompagnée d'une notice de l'oeuvre, d'une biographie et d'une photocopie d'un document d'identité officiel du compositeur, et le catalogue de ses oeuvres. Ce dossier ne sera pas communiqué au jury de présélection. Ces documents doivent être transmis par email ou par courrier postal à l'adresse reprise au point 5 pour le 12 avril au plus tard.

8. Les œuvres seront envoyées aux membres du jury de présélection qui les écouteront intégralement. Le jury se réunira pour sélectionner d'une part, le gagnant de la catégorie A, et, d'autre part, les finalistes de la catégorie B. Les pièces multiphoniques seront écoutées en studio par le jury sur système multicanal. Le gagnant de la catégorie A et les finalistes de la catégorie B seront personnellement prévenus. Les décisions du jury sont sans appel. Les œuvres ne seront pas renvoyées aux candidats après l'issue du concours.

9. Le lauréat de la catégorie A et les œuvres finalistes de la catégorie B retenues en présélection seront éditées sur le CD "Métamorphoses 2012". Parmi les œuvres reçues, le jury sélectionnera une œuvre stéréo comme imposé du concours de spatialisation qui aura lieu durant le même festival "L'Espace du Son". Le jury se réserve le choix d'inclure cette pièce sur le CD.

10. Les finalistes pourront interpréter leur œuvre dans le cadre du XIX^{ème} Festival Acousmatique International "L'Espace du Son" qui se déroulera à Bruxelles du 24 au 28 octobre 2012. Deux écoutes des œuvres des finalistes sont prévues : une écoute stéréo-multiphonique, non spatialisée, réservée aux membres du jury, suivie d'une écoute interprétée, spatialisée sur l'acousmonium de M&R (66 haut-parleurs/44voies) en concert public.

11. La finale du concours se déroulera le mercredi 24 octobre 2012. Les prix seront décernés à l'issue du concert.

12. Les lauréats s'engagent à faire figurer la mention "Prix Métamorphoses 2012" dans tous les programmes qui incluent leur œuvre primée.

13. Lorsque les candidats ont remplis toutes les conditions mentionnées au point 1 ci-dessus, ils doivent envoyer un email à concours@musiques-recherches.be mentionnant:

- quand ils se sont inscrits sur le site weezevent
- quand ils ont envoyé leur pièce et s'ils l'ont envoyée par email ou par courrier postal
- quand ils ont envoyé les documents mentionnés au point 7 et s'il les ont envoyés par email ou par courrier postal